

Augmenter l'attractivité des Maisons et des Pôles de Santé Pluridisciplinaires

Fiche 5

Action 1.2.1

Axe 1 : Favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire
Objectif 1.2 : Améliorer le maillage territorial

Diagnostic	<p>Pour attirer les jeunes professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale sur nos territoires, les maisons pluridisciplinaires offrent de nombreux avantages à chacun. Les jeunes médecins plébiscitent en effet beaucoup les lieux d'exercice regroupés où des échanges entre professionnels de santé, médicaux et paramédicaux sont plus développés que dans des cabinets isolés. Ces structures offrent également un confort dans le travail</p> <p>La MSP doit être un lieu d'exercice où trois actions doivent, au mieux, être exploitées : le soin, l'enseignement et la recherche. Pour les personnes vivant dans les zones rurales, l'avantage des MSP réside dans leur proximité, leur accessibilité, la multitude de services médicaux et paramédicaux. L'objectif du Département est d'assurer à chaque loir-et-chérien d'être à dix minutes d'une compétence santé, cela passe par un maillage territorial efficient, la disparition des zones sous-dotées voire « blanches », et le gommage des inégalités territoriales d'accès aux soins persistantes</p>
Enjeux	<p>Favoriser une prise en charge coordonnée et de qualité des patients Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé dans les zones déficitaires, attirer de nouveaux professionnels de santé, et développer les modes de pratiques coopératives entre professionnels de santé, et permettre l'innovation dans les modes de prise en charge Répondre aux difficultés constatées ou prévisibles en matière de démographie médicale</p>
Actions	<p>Soutien financier pour les exercices coordonnés ou regroupés des professionnels de santé organisés en MSP ou pôles de santé et portés par des collectivités territoriales sous condition d'éligibilité dont la carence avérée de médecin sur les zones d'implantation de professionnels ou de leur départ en retraite imminente. En amont ce projet devra avoir reçu l'aval de l'ARS qui jugera de sa pertinence avec les bassins de vie définis dans le PTS 2013-2016.</p> <p>Les dépenses faisant l'objet d'une aide sont l'acquisition de bien immobilier, l'extension, la transformation, et la construction, ainsi que celles liées à la voirie et réseaux divers et d'honoraires,</p> <p>L'aide versée est répercutée dans l'allègement des loyers proposés aux professionnels de santé</p> <p>Informez sur les supports juridiques d'exercice coordonnés (SISA ; SCM, SCIC, SCI, SCP, SEL, etc.)</p> <p>Envisager l'équipement en borne internet d'accès aux droits sur Améli</p>
Public(s) visé(s)	Communes et établissements publics de coopération intercommunale
Pilote(s)	DADOPS / ARS
Partenaires et ressources partenariales	<p>Partenaires : Accompagnement du porteur du projet : professions de santé, collectivités locales, Caisses d'Assurances Maladie</p> <p>Ressources partenariales :</p> <p><u>PTS</u> : Objectif 2 : Relever le défi des professionnels de santé, action 2.4 : développer les exercices regroupés</p>
Leviers/freins	<p>Freins : validation par l'ARS, pertinence du projet par rapport aux bassins de vie définis par l'ARS</p> <p>Levier : l'engagement préalable à l'installation des professionnels en fait des acteurs dans cette opération et assure la viabilité du projet, organisation de la continuité de soins favorisée dans ce type de structure, prises en charge pluridisciplinaires (DMP, protocole...), structure d'accueil intéressante pour les stagiaires au cœur de plusieurs disciplines</p>

Augmenter l'attractivité des Maisons et des Pôles de Santé Pluridisciplinaires (Suite)

Moyens mobilisés	Financement : Communes, Communauté de Communes, Conseil général (Fonds d'Intervention et de Promotion de la Santé), Conseil Régional, État (Préfecture et ARS), fonds européens
Échéancier	A définir
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	Évolution du nombre de MSP et Pôles de santé pluridisciplinaires